

PARTIE 11 - ATTESTATIONS DE RECYCLAGE ET INCINERATION AVEC RECUPERATION D'ENERGIE A TRANSMETTRE A LA CIE PAR LES RESPONSABLES D'EMBALLAGES QUI SATISFONT EUX-MÊMES A L'OBLIGATION DE REPRISE

Tout responsable d'emballages qui remplit individuellement son obligation de reprise, est tenu d'utiliser les attestations standard CIE de traitement afin de prouver l'obtention des pourcentages de recyclage et/ou de valorisation. Le responsable d'emballages doit demander ces attestations de traitement auprès de son (ses) opérateur(s) avant le 31 mars de chaque année, au moyen du formulaire C/. Ce formulaire est disponible sur notre site web, il est également joint en annexe du formulaire de déclaration que vous recevez annuellement au début de chaque année civile.

Exemple: *En 2012, vous recevez le formulaire C/2012 en même temps que votre déclaration pour l'année 2012. Ce formulaire s'applique aux emballages que vous avez fait recycler (ou valoriser) au cours de l'année civile 2012. Il s'agit par conséquent d'une **estimation** de la quantité d'emballages que vous ferez recycler (ou valoriser) au cours de la période janvier 2012 – décembre 2012. En tant que responsable d'emballages, veillez à transmettre le plus rapidement possible en 2012 ce formulaire de demande à votre opérateur, ce dernier pourra ainsi tenir à jour les données relatives à votre collecte de déchets en 2012.*

Aux pages suivantes, vous trouverez un exemple de formulaire C/2012 et de l'attestation de traitement D/2011. Votre opérateur envoie les attestations à la CIE avant le 31 mars de chaque année. Vous recevrez une copie de cette attestation CIE de traitement.

Seules ces attestations seront prises en compte par la CIE lors de l'évaluation de l'obligation de reprise individuelle. Une copie de la facture relative à la collecte, la location ou le traitement n'est pas considérée comme une attestation valable de recyclage ou de valorisation.

Les preuves de recyclage ne peuvent être obtenues que si vous trieux vos déchets dans des conteneurs monomatériaux ou dans des conteneurs sélectifs reprenant différents types de matériaux.

En ce qui concerne les conteneurs mono-matériaux, on peut considérer que le contenu total des conteneurs mono-matériaux est destiné au recyclage, pour autant que les attestations de l'opérateur soient présentes.

En ce qui concerne les conteneurs sélectifs reprenant différents types de matériaux, il faut spécifier si le contenu est destiné au recyclage ou à la valorisation. Il faut se baser à cet effet sur les attestations délivrées par les opérateurs. Celles-ci doivent indiquer quels sont les matériaux ayant été recyclés.

Si un flux est constitué de déchets d'emballages et d'autres déchets ne provenant pas d'emballages, des épreuves de tri devront déterminer quel est le taux de déchets d'emballages. Un rapport circonstancié de ces épreuves de tri devra être conservé pour les contrôleurs de la CIE.

Si le responsable d'emballages n'est pas un responsable d'emballages déballeur type C, il doit certifier cela par le biais de documents délivrés par l'opérateur aux déballeurs.



Interregionale
Verpakkingscommissie
Commission Interrégionale
de l'Emballage

FORMULAIRE C/2012 DEMANDE D'ATTESTATIONS CIE DE TRAITEMENT POUR L'ANNÉE DE DÉCLARATION 2012

À REMETTRE À (AUX) L'OPÉRATEUR(S) PAR LE
RESPONSABLE D'EMBALLAGES QUI SOUHAITE
REMPHIR LUI-MÊME SON OBLIGATION DE REPRISE

DE:

Nom de l'entreprise demandant les attestations CIE de traitement : _____
Forme juridique: _____
TVA: _____ N° de dossier CIE: _____
Rue : _____ N°: _____ Boîte : _____
Code postal : _____ Localité : _____

A:

Nom du collecteur ou de l'entreprise de traitement* : _____
Rue : _____ N°: _____ Boîte : _____
Code postal : _____ Localité : _____

*Un seul formulaire par opérateur

Ce formulaire s'applique aux emballages que vous faites recycler (ou valoriser) au cours de l'année civile 2012. Il s'agit par conséquent d'une **estimation** de la quantité d'emballages que vous ferez recycler (ou valoriser) pour la période janvier 2012 – décembre 2012.

Transmettez sans attendre cette demande à votre opérateur, afin qu'il puisse tenir à jour les données relatives à vos collectes de déchets en 2012. Votre opérateur vous enverra une copie des attestations CIE de traitement pour l'année de déclaration 2012 avant le 31 mars 2013; celles-ci peuvent être jointes à votre formulaire de déclaration 2013, que vous recevrez début 2013.

**NOUS SOUHAITONS REMPLIR NOUS-MÊMES L'OBLIGATION DE REPRISE
POUR L'ANNÉE DE DÉCLARATION 2011 ET DEMANDONS À CET EFFET
DES ATTESTATIONS CIE DE TRAITEMENT POUR LES MATÉRIAUX
SUIVANTS:**

Veillez indiquer ici une estimation
des pourcentages pour lesquels
vous êtes responsable
d'emballages en 2012.
A remplir obligatoirement!

<input type="checkbox"/> papier/carton sélectif	Recyclage	%
<input type="checkbox"/> plastique sélectif	Recyclage	%
<input type="checkbox"/> métal sélectif	Recyclage	%
<input type="checkbox"/> bois sélectif	Recyclage	%
<input type="checkbox"/> autres électif (à spécifier): _____	Recyclage	%
<input type="checkbox"/> flux mixte	Valorisation / Recyclage*	%

Nom: _____

Cachet de l'entreprise :

Date: ____ / ____ / ____

Signature:

*biffer la mention inutile



Interregionale
Verpakkingscommissie
Commission Interrégionale
de l'Emballage

FORMULAIRE D/2011

**ATTESTATION CIE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS D'EMBALLAGES
COLLECTÉS CHEZ UN RESPONSABLE D'EMBALLAGES QUI
REMPLETT LUI-MÊME SON OBLIGATION DE REPRISE**

ÉTABLI PAR:

Nom de l'opérateur (collecteur ou usine de traitement) :

Rue : _____ N° : _____ Boîte : ____
Code postal : _____ Localité : _____

ÉTABLI POUR LE RESPONSABLE D'EMBALLAGES:

Nom de l'entreprise ayant demandé des attestations CIE de traitement au
moyen du formulaire C/2011 : _____

Forme juridique : _____ N° d'entreprise: _____

N° de dossier CIE: _____

Rue : _____ N° : _____ Boîte : ____

Code postal : _____ Localité : _____

CASE 1. Mono-matériaux vendus en vue d'être recyclé (à compléter en tonnes)

MATÉRIAU	à un trader en vue de recyclage			à une entreprise s'occupant d'une phase dans le processus de recyclage			à une entreprise étant la destination finale dans le processus de recyclage (ou quand l'opérateur est la destination finale)		
	Belgique	UE	Hors UE	Belgique	UE	Hors UE	Belgique	UE	Hors UE
Plastique									
Papier/carton									
Métal									
Bois									
Autre ¹									
Total									

CASE 2. Déchets d'emballages incinérés avec récupération d'énergie (à compléter en tonnes)

MATÉRIAU	Collectés comme mono-matériaux			Collectés comme déchets mixtes		
	Belgique	UE	Hors UE	Belgique	UE	Hors UE
Plastique						
Papier/carton						
Métal						
Bois						
Autre ¹						
Total						

La CIE est susceptible de demander des informations supplémentaires à l'opérateur qui a délivré cette attestation de traitement, en ce qui concerne la destination des déchets, le procédé de traitement et les prix appliqués.

Certifié sincère et véritable:

Nom: _____
Fonction: _____
N° de téléphone: _____
Date: ____ / ____ / ____

Cachet de l'entreprise:

Signature:

Par la présente, le signataire certifie ne pas avoir déclaré les quantités attestées à Val-I-Pac.

ACCORD DE COOPERATION du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages

¹ : jute, textile, verre, laminés, matériaux composites